



BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE  
**APA  
 PCH**  
 ET PROCHES AIDANTS

# Vous employez un salarié à votre domicile ?

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET GRATUIT !

La FEPEM **vous informe et vous aide** dans vos démarches :

- Rédaction ou modification du contrat de travail
- Déclaration et rémunération du salarié avec le CESU
- Gestion au quotidien (congrés, maladie, absences, etc.)
- Rupture de la relation de travail



➤ **Consultez nos conseillers et juristes experts pour sécuriser votre relation d'emploi !**

**09 70 51 41 41** (Appel non surtaxé)

Du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h

Demandez à être rappelé par un conseiller : <https://cnsa.fepem.org/>



La FEPEM est la fédération experte de l'emploi à domicile. Elle informe, accompagne et défend les intérêts de 3,4 millions de particuliers employeurs, dont elle est le porte-parole auprès des pouvoirs publics.

